

"La réforme de la PAC mécontente les agriculteurs européens" dans La Croix (20 mars 1998)

Légende: Le 20 mars 1998, le quotidien catholique français La Croix commente les dernières propositions de la Commission européenne en ce qui concerne la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Source: La Croix. 20.03.1998. Paris.

Copyright: (c) La Croix

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"la_reforme_de_la_pac_mecontente_les_agriculteurs_europeens"_dans_la_croix_20_mars_1998-fr-b3f7a775-506a-42e6-b801-f326a9257ceb.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

La réforme de la PAC mécontente les agriculteurs européens

La Commission européenne a présenté mercredi à Bruxelles son projet de réforme de la politique agricole commune. Les syndicats agricoles jugent ce projet « inacceptable »

BRUXELLES

de notre correspondant

Le projet de réforme de la politique agricole commune (PAC) présenté mercredi à Bruxelles par la Commission européenne a été accueilli froidement par les syndicats agricoles. À la fois pour préparer l'élargissement de l'Union aux pays de l'Est, anticiper la prochaine libéralisation du commerce international et éviter la réapparition de cycles de surproduction en Europe, la Commission a proposé une baisse des prix garantis contre un relèvement des aides directes mais sans compensation financière intégrale.

Pour le président de la Commission européenne, Jacques Santer, la réforme de l'Europe verte, qui absorbe 50 % du budget communautaire, est indispensable. Globalement, l'Europe prévoit de consacrer toujours autant d'argent à ses agriculteurs, mais ceux-ci devront accomplir de nouvelles tâches, par exemple dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de leurs produits. La Commission souhaite que les agriculteurs cessent de produire le maximum dans le but de toucher un maximum de primes.

La Commission propose une baisse des prix garantis de 20 % pour les céréales, de 30 % pour la viande bovine et de 15 % pour le lait. Ces baisses ne seront compensées respectivement qu'à hauteur de 50 %, 80 % et 60 %. Pour l'élevage bovin, Bruxelles prévoit de tripler la prime à l'élevage extensif, comme celui du Massif central.

Contrairement à ce qui avait été proposé en juillet dernier, la Commission a adopté une baisse du prix du lait de 15 % au lieu de 10 % afin d'éviter de recourir aux subventions à l'exportation des produits laitiers. La Commission a en outre renoncé à fortement diminuer les aides aux grosses exploitations.

Autre ajustement important : environ la moitié des primes communautaires seront versées aux États sous forme d'enveloppes nationales. Cela permettra aux administrations nationales de moduler l'aide européenne en fonction de leur propre politique agricole. Dans un premier temps, lors de la présentation des objectifs généraux de la réforme de la PAC, la Commission avait suggéré un plafond maximal d'aide par exploitation.

Les ministres européens de l'agriculture, chargés de négocier cette réforme, vont commencer à l'examiner dans le détail le 31 mars prochain, lors d'un conseil extraordinaire.

Elles devraient être terminées pour le début de 1999. Outre cette réforme de la PAC, la Commission a présenté deux autres projets de réforme majeurs, qui doivent eux aussi obtenir l'aval des ministres des Quinze.

La deuxième réforme, celle des aides régionales, appelées « fonds structurels », devrait permettre de mieux cibler ces aides sur les secteurs géographiques qui en ont le plus besoin tout en maintenant la même enveloppe budgétaire. Troisième dossier abordé, celui des perspectives financières d'ici à 2006. La Commission préconise de conserver le plafond annuel de 1,27 % du PNB moyen de l'Union européenne comme plafond pour les dépenses communautaires. Selon les propres termes de Jacques Santer, ces négociations seront « difficiles et ardues ».